

**ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE
LES CLAYES SOUS BOIS**

Place Charles De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Sylvie DUJANY
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
35/39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**ASSOCIATION MJC GERARD PHILIPPE
LES CLAYES SOUS BOIS**

Place Charges De Gaulle
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association **MJC GERARD PHILIPPE**,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MJC GERARD PHILIPPE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

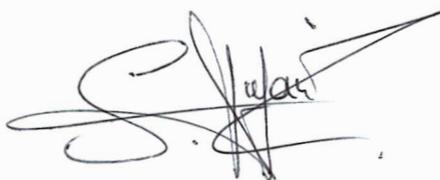
. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier .

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Clayes sous bois, le 31 Mars 2021

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie DUJANY', with a large, stylized initial 'S'.

Sylvie DUJANY

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS
BOIS

Place Charles de Gaulle

78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

Comptes Annuels

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

APE : 9499Z

SIRET : 78505092300024

Plus qu'un expert, un partenaire

ALTERETHIC - www.alterethic.com

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION DE PARIS

Siège Social

8, rue d'Athènes - 75009 PARIS

T: 01 55 90 02 02 - contact@alterethic.com

SAS AU CAPITAL DE 585 760 €. APE : 6920Z - SIREN : 537 612 327.

Bureaux secondaires

47, avenue des Genottes - 95000 CERGY PONTOISE

59, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75011 PARIS

11, avenue Pierre Bérégovoy - 60000 BEAUVAIS

ATTESTATION	3
COMPTES ANNUELS	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de Résultat	8
ANNEXE COMPTABLE	11
Règles et méthodes comptables	11
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	16
Actif circulant - Créances	18
Comptes régularisation Actif	19
Composition du capital social	20
Tab var. fonds associatifs	21
Tab suivi des fonds dédiés	22
Etat des échéances des dettes	23
Cptes de régularisation Passif	24
Engagements	25
Honoraires commiss. aux cptes	28
Chiffre d'affaires	29
ETATS DE GESTION	30
Soldes Intermédiaires de Gestion	31

ATTESTATION

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/02/2013, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	263 274,57 €
Résultat net comptable	16 339,61 €
Total du bilan	283 484,83 €

Fait à PARIS,
Le 07/03/2021.

M. Cédric LAVEDRINE,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	10 972	8 019	2 953	4 445
Autres immobilisations corporelles	8 912	8 051	862	2 850
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				250
TOTAL (I)	19 884	16 069	3 815	7 545
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 745		3 745	8 236
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	2 500	2 500		455
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	14 624		14 624	306
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	259 321		259 321	290 004
Charges constatées d'avance (3)	1 981		1 981	1 201
TOTAL (III)	282 170	2 500	279 670	300 201
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	302 054	18 569	283 485	307 746

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	125 635	97 449
Excédent ou déficit de l'exercice	16 340	28 186
<i>Situation nette</i>	<i>141 974</i>	<i>125 635</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	141 974	125 635
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 000	
TOTAL (III)	1 000	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 459	9 584
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26 357	29 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	24 810	10 000
Autres dettes		110
Produits constatés d'avance	71 885	132 866
TOTAL (V)	140 511	182 111
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	283 485	307 746

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

140 511

182 111

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	8 191	9 455
Ventes de biens	81	161
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	96 943	163 537
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	157 800	156 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		9 174
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	260	19
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	263 275	338 347
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	77	257
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	62 249	89 611
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 872	3 156
Salaires et traitements	134 758	165 751
Charges sociales	38 140	48 772
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 480	2 370
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 500	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 000	
Autres charges	1 375	1 034
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	246 451	310 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	16 824	27 395
PRODUITS FINANCIERS		
De participation d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	379	542
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	379	542

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	379	542
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	250	677
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	250	677
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 113	428
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 113	428
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-863	249
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	16 340	28 186
TOTAL DES PRODUITS	263 904	339 566
TOTAL DES CHARGES	247 564	311 380
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	16 340	28 186

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

206

216

-863

677

10

249

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/03/2021.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

La perte de son activité représente 40% par rapport à 2019.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle
- Mise en place des méthodes de commercialisation nouvelles afin de minimiser sa perte de chiffre d'affaires (activités et inscription à distance).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Présentation de l'entité

La Maison des Jeunes et de la Culture Gérard Philippe est une association d'éducation populaire créée en 1966, à but non lucratif et régie par la loi 1901.

Les MJC sont nées dans la résistance lors de la seconde guerre mondiale, d'abord à partir du mouvement "la république des jeunes" puis par la création de la Fédération Française des MJC avec André Philip en 1948.

Ce mouvement d'éducation populaire s'est développé autour d'une volonté forte de proposer un espace d'apprentissage de la citoyenneté en donnant à tous un accès à la prise de responsabilités.

Nos missions :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, pour l'accès de tous à l'éducation et la culture,
- Animer un lieu d'expérimentation et d'innovations sociales en encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne,
- Développer le transfert des savoirs et d'expérience entre générations,

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

- Respecter le pluralisme des idées et les principes de laïcité,
- Participer au développement local.

La MJC Gérard Philipe est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et affiliée aux MJC en Ile-de-France - Fédération Régionale. Elle est subventionnée par la ville des Clayes-sous-Bois.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 2 membres de droit, 1 conseiller technique (directeur), et un maximum de 24 membres élus. Chaque adhérent ayant plus de 16 ans à la date de l'assemblée générale et étant à jour de son adhésion peut devenir administrateur en se présentant aux élections organisées lors de l'Assemblée Générale annuelle (durée du mandat : 3 ans).

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur une équipe de 25 personnes dont 18 salariés et 7 prestataires ainsi qu'une vingtaine de bénévoles.

Elle propose notamment une vingtaine d'activités régulières durant la période scolaire, des stages thématiques pour enfants et adultes ainsi que des événements ponctuels (soirées thématiques, événements historiques, videgreniers, foire aux jouets etc...).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - Matériels et outillages industriels | 3 ans |
| - Matériel informatique | 2 à 5 ans ans |
| - Mobiliers | 3 à 10 ans ans |

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DÉROGATIONS À UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATION DE PRÉSENTATION OU D'ÉVALUATION

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		10 972	
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		
		Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	10 694	
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		21 665		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	250		
TOTAL		250		
TOTAL GENERAL		21 915		

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons			10 972	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		1 781	8 912	
		Mat. bureau, inform., mobilier				
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL		1 781	19 884		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		250			
	TOTAL		250			
	TOTAL GENERAL		2 031	19 884		

AMORTISSEMENTS

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop. TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	6 526	1 492		8 019
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	7 844	1 988	1 781	8 051
Emballages récupérables divers				
TOTAL	14 370	3 480	1 781	16 069
TOTAL GENERAL	14 370	3 480	1 781	16 069

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp. Inst. gales, ag. am div							
A. Immo. corp. Matériel transport							
A. Immo. corp. Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp. Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 500	2 500	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	14 548	14 548	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	76	76		
Charges constatées d'avance	1 981	1 981		
TOTAUX		19 104	19 104	
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 981
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 981

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

FONDS PROPRES ET RÉSERVES

a) Fonds propres

Les fonds propres ne font apparaître aucun changement sur l'exercice.

b) Apports

L'association ne possède pas de propres associatifs issus d'apport des membres.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le report à nouveau, après le bénéfice comptable de l'exercice 2019 de 28 185,59 €, présente un solde créditeur de 125 634,55 € au 31 décembre 2020.

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	97 448,96	28 185,59		125 634,55
Excédent ou déficit de l'exercice	28 185,59	16 339,61	28 185,59	16 339,61
TOTAUX	125 634,55	44 525,20	28 185,59	141 974,16

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

La subvention municipale reçue par l'association, est affectée à un projet défini.
 Pour ces projets ou actions qui n'ont pu aboutir sur l'exercice en cours, le financement est reporté sur le prochain exercice par des engagements à réaliser imputés en fonds dédiés.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
Les Clayes sous Bois - Diane de Poitiers		2020	1 000,00			1 000,00	1 000,00
	TOTAL		1 000,00			1 000,00	1 000,00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	17 459	17 459		
Personnel & comptes rattachés	13 426	13 426		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	12 276	12 276		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	654	654		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	24 810	24 810		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	71 885	71 885		
TOTAUX	140 511	140 511		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	71 885
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	71 885

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 024
Dettes fiscales et sociales	19 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 727
TOTAL DES CHARGES À PAYER	34 651

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité est égale à un quart de mois par année de présence. Cette indemnité est portée à un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes.

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Compte tenu de la structure et de la composition du personnel aucune indemnité significative n'a lieu d'être provisionnée au 31 décembre 2020.

SPÉCIFICITÉS ASSOCIATIVES

- Informations relatives à la rémunération des dirigeants : les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par la fondation.

- L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires font l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées sur la base d'un taux horaire de 12 € brut,
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

a. Autres contributions volontaires

1. Mise à disposition des infrastructures par la Ville des Clayes-Sous-Bois

La Ville des Clayes-Sous-Bois met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour son siège administratif et certaines de ses activités (ex : guitare, four à poterie, cours d'Anglais) l'ensemble du sous sol, du rez-de-chaussée et le 1er étage de l'aile droite de la mairie.

Sur l'année, la Ville met à disposition de l'association, à titre gracieux, pour ses activités, les infrastructures suivantes :

Espace Philippe Noiret :

- 80 heures d'activités hebdomadaires (hors vacances scolaires),
- 6 spectacles vivants (dont 5 jours en juin).

Les *Studios de Carillon* : 4 heures hebdomadaires de batterie et guitare électrique.

Les *communs du château* : 2 spectacles vivants.

Le *complexe sportif «Thierry Gilardi»* : 8 heures d'activités hebdomadaires

- Salle « G.R.S. » pour : Acti'Gym- gymnastique,
- Salle« DOJO» pour : Relaxation active,
- La salle du "Chêne sorcier" pour : 2,50 heures hebdomadaires.

Le contexte de la pandémie n'a pas permis l'utilisation à plein des mises à disposition.

2. Mise à disposition des moyens humains et techniques par la Ville des Clayes-Sous-Bois

Pour faciliter les missions de la MJC, la Ville, qui reste de fait maître et prioritaire de sa propre logistique, met annuellement gracieusement à sa disposition des moyens humains et techniques.

Sur l'année, compte tenu de la situation sanitaire aucune mise à disposition n'a été accordé par la ville. Le contexte de la pandémie n'a pas permis l'utilisation à plein des mises à disposition.

b. Bénévolat

En 2020, l'association est comme suit :

intitulé	nbre bénévoles	nbre heures	fréquence	total heures
CA	9	3	9	243
Bureau	4	3	6	72
Commissions				
AG	2	3	2	12
tarifaire	3	2	2	12
forum	4	5,5	2	44
évènements	4	2	4	32
Evènements				
AG	5	2	1	10
foire aux jouets			1	0
représentation fin d'année			1	0
Diane			1	0
accueil rentrée	5	2,5	5	62,5
heures musicales			2	0
inscriptions rentrée	5	6	1	30
forum	5	8	1	40
Peinture autonome	2	2,5	12	60
Oser bouger (activité)	1	1,5	12	18
chant variété	1	3	12	36
matches impro	1	3	5	15
cleanup day	2	8	1	16
royaume du jeu			5	0
soirée téléthon			1	0
communication	2	2	12	48
Réunions diverses	3	3	4	36
Entretien/classement/rangements	1	4	10	40
Secrétariat	4	3	15	180
Comptabilité	1			350
Total	64			1356,5
Base 12€/h				16 278,00 €
Valorisation avec charges (base 5%)				17 091,90 €

ENGAGEMENTS DONNÉS

La structure n'a donné aucun engagement y compris en matière de crédit-bail.

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

ENGAGEMENTS REÇUS

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sylvie DUJANY
35-39 Avenue Jules Ferry
78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 010	3 010
TOTAL	3 010	3 010

MJC G. PHILIPPE LES CLAYES SOUS BOIS

Comptes annuels au 31/12/2020

VENTILATION DES RESSOURCES

PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
Cotisations des activités	149 366		149 366
Cotisations des stages	1 530		1 530
Recettes bar évènements	81		81
Produits évènements	68		68
Adhésions	8 191		8 191
Remise sur activités & stages	-54 021		-54 021
Ressources	105 215		105 215

ETATS DE GESTION

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	en %	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %
TOTAL DES RESSOURCES	114 115,49	100,00	194 656,14	100,00
Ventes de marchandises	80,50	100,00	161,20	100,00
- Coût d'achat des marchandises vendues	77,15	95,84	257,31	159,62
MARGE COMMERCIALE	3,35	4,16	-96,11	-59,62
Taux de marge commerciale				
Production vendue	114 034,99	100,00	194 494,94	100,00
+ / - Production stockée				
+ Production immobilisée				
+ Autres				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	114 034,99	100,00	194 494,94	100,00
+ Cotisations et dons	8 191,25	7,18	9 454,50	4,86
+ Subventions d'exploitation	157 800,00	138,28	156 000,00	80,14
- Consommation en provenance des tiers	62 248,77	54,55	89 611,36	46,04
- Subventions accordées				
VALEUR AJOUTÉE	217 780,82	190,84	270 241,97	138,83
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 872,05	2,52	3 156,04	1,62
- Charges de personnel	189 989,71	166,49	245 480,23	126,11
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 919,06	21,84	21 605,70	11,10
+ Produits de gestion courante	259,73	0,23	9 193,65	4,72
- Charges de gestion courante	1 374,95	1,20	1 034,11	0,53
+ Produits exceptionnels	249,99	0,22	677,08	0,35
- Charges exceptionnelles	1 113,08	0,98	428,40	0,22
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	22 940,75	20,10	30 013,92	15,42
+ Produits financiers	379,06	0,33	541,78	0,28
- Charges financières				
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP				
COÛT DE FINANCEMENT	379,06	0,33	541,78	0,28
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	23 319,81	20,44	30 555,70	15,70
+ Résultat sur cessions d'actifs				
- Dotations aux amortissements	3 480,20	3,05	2 370,11	1,22
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions	2 500,00	2,19		
+ Reprises sur provisions				
- Dotations aux fonds dédiés	1 000,00	0,88		
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat				
RÉSULTAT NET	16 339,61	14,32	28 185,59	14,48